

# Concert pour un accouchement

*Un concert est organisé le 4 mars pour soutenir une Mosellane condamnée pour avoir accouché en Allemagne.*

**VERDUN.**- Elles ne se connaissent pas et se rencontreront pour la première fois mercredi 4 mars au concert organisé au 4 clos Bellevue à Lorry-les-Metz. C'est le domicile d'Anne-Catherine Bucher, une Mosellane émue et scandalisée par la condamnation d'Eudes Geisler par le tribunal de la Sécu le 7 janvier 2009. Ce dernier, en plus de ne pas lui rembourser les frais d'accouchement engagés en mai 2007 pour la venue au monde de son fils Leny, l'a même condamnée à une amende civile de 100 € « pour un choix de pure convenance personnelle. Un tel comportement n'est pas admissible » était-il écrit dans la décision.

Cette délinquante en puissance avait eu le toupet d'aller accoucher en maison de naissance à Sarrebrück, en frontalière qui souhaitait un accueil moins médicalisé pour son deuxième enfant. « Tout se passait bien mais les sages-femmes de l'hôpital le plus proche de mon domicile de Benestroff ne pouvaient pas m'accou-

cher à domicile pour des questions d'assurance ». Son grand tort a semblé-t-il être d'avoir voulu faire les choses dans les règles. De se faire suivre par les sages-femmes de cette maison de naissance et d'en faire la demande à la caisse primaire d'assurance maladie dont elle dépend, celle de Metz. Qui ne voulait pas la rembourser.

## Une question de principes

C'est ce qui a surpris Anne-Catherine Bucher, qui a elle-même accouché en avril 2007, soit un mois avant Eudes Geisler, dans cette même maison de naissance. « Moi, je n'avais pas demandé le formulaire E112, je ne suis même pas frontalière et j'habite à une heure de route ».

Elle acquitte donc les sommes dues à Sarrebrück et transmet les pièces à la Sécu de Metz. « J'ai été remboursée dans le mois sans aucune remarque. C'était une ligne de plus sur mon relevé de remboursement ».

La musicienne, professeur

et artiste au conservatoire de Metz a donc décidé de lever des fonds en organisant un concert pour permettre à Eudes Geisler de poursuivre son combat juridique contre la Sécurité sociale.

« Le but est de l'aider au niveau des finances. C'est devenu une question de principes ». Et des principes qui coûtent cher. « Il faut compter au minimum 2.000 € pour pouvoir aller en cassation. Je ne sais d'ailleurs pas encore si je vais y aller, il faut d'abord savoir si ma requête est recevable », hésite encore Mme Geisler.

Ce qui est sûr, c'est que les témoignages de sympathie de frontalières se sont multipliés à l'enseigne d'Eudes Geisler. Ceux de mères de famille qui estiment avoir le droit de choisir l'endroit et les conditions d'accueil pour mettre au monde leurs enfants. Sans être jugées pour cela.

## Walérian KOSCINSKI

● Le concert de clavecin se tiendra mercredi 4 mars à 16 h à Lorry-les-Metz et pourra être doublé s'il y a foule. Réservations : anne-catherine.bucher@wanadoo.fr